

**OTIF**



**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR  
LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES**

**ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN  
INTERNATIONALEN EISENBAHNVERKEHR**

**INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTER-  
NATIONAL CARRIAGE BY RAIL**

**Secrétaire général**

**4 mai 2009**

**Original: Français/Anglais/Allemand**

**ERRATUM No 2  
à la version imprimée du RID 2009**

Remarque : Ne sont reprises ici que les modifications de textes qui ont une influence sur la traduction dans d'autres langues. Les améliorations linguistiques du texte français ne sont pas toujours reproduites.

**PARTIE 2**

**Section 2.2.9**

**2.2.9.1.10.2.1** Au troisième tiret, remplacer « biologique ou non biologique » par :  
« biotique ou abiotique ».

[ne concerne que la version française]

**2.2.9.1.10.2.5** Dans la première phrase, remplacer « biologique ou non biologique » par :  
« biotique ou abiotique ».

[ne concerne que la version française]

Dans la sixième phrase, remplacer « non biologique » et « biologique et non biologique » par :

« abiotique » et « biotique et abiotique ».

[ne concerne que la version française]

**2.2.9.1.10.4.6.2.1** Dans la dernière phrase, remplacer « catégorie toxicité aiguë 1 » par :  
« catégorie aiguë 1 ».

[ne concerne que la version française]

Par souci d'économie, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions. L'OTIF ne dispose que d'une réserve très restreinte.

## PARTIE 3

### Chapitre 3.2 Tableau B

Apporter les modifications suivantes :

Dénomination/description des marchandises	UN	Modification
BICYCLO-[2.2.1]-HEPTADIÈNE-2,5 STABILISE	2251	Modifier la dénomination pour lire comme suit : « BICYCLO [2.2.1] HEPTADIÈNE-2,5 STABILISÉ ». [ne concerne que la version française]
Collodions, voir	2060	Biffer la rubrique. [ne concerne que la version française]
CYCLONITE EN MELANGE AVEC DE LA CYCLOTETRAMETHYLÈ-NETETRANITRAMINE (HMX, OCTOGENE) HUMIDIFIEE avec au moins 15% (masse) d'eau ou DE-SENSIBILISEE avec au moins 10% (masse) de	0391	Ajouter à la fin de la dénomination : « flegmatisant ». [ne concerne que la version française]
ETHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ETHYLIQUE) contenant plus de 70% en volume d'alcool	1170	Biffer à la fin de la dénomination : « contenant plus de 70% en volume d'alcool ». [ne concerne que la version française]
ETHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ETHYLIQUE) contenant entre 24% et 70% d'alcool en volume	1170	Biffer la rubrique. [ne concerne que la version française]
Éther de pétrole, voir	1271	Dans la colonne « UN », remplacer « 1271 » par : « 1268 ». [ne concerne que la version française]
HEXANITRATE DE MANNITOL, HUMIDIFIE avec au moins 40% (masse) d'eau (ou d'un mélange d'alcool et	0133	Ajouter à la fin de la dénomination : « d'eau ». [ne concerne que la version française]
HEXOGENE EN MELANGE AVEC DE LA CYCLOTETRAMETHYLÈ-NETETRANITRAMINE (HMX, OCTOGENE) HUMIDIFIEE avec au moins 15% (masse) d'eau ou DE-SENSIBILISEE avec au moins 10% (masse) de	0391	Ajouter à la fin de la dénomination : « flegmatisant ». [ne concerne que la version française]
HYDROGÈNE DANS UN DISPOSITIF DE STOCKAGE À HYDRURE MÉTALLIQUE CONTENU DANS UN	3468	Ajouter à la fin de la dénomination : « ÉQUIPEMENT ». [ne concerne que la version française]
HYDROGÈNE DANS UN DISPOSITIF DE STOCKAGE À HYDRURE MÉTALLIQUE EMBALLÉ	3468	Ajouter à la fin de la dénomination : « ÉQUIPEMENT ». [ne concerne que la version française]

Dénomination/description des marchandises	UN	Modification
AVEC UN		çaise]
MONO-NITROTOLUIDINES	2660	Modifier la dénomination pour lire comme suit : « MONONITROTOLUIDINES ». [ne concerne que la version française]
Monotrotoluidines, voir	2660	Biffer la rubrique. [ne concerne que la version française]
NITRATE D'AMMONIUM, EN ÉMULSION, SUSPENSION ou GEL, liquide, servant à la fabrication des explosifs de	3375	Modifier la dénomination pour lire comme suit : « NITRATE D'AMMONIUM, EN ÉMULSION, SUSPENSION ou GEL, servant à la fabrication des explosifs de mine, liquide ». [ne concerne que la version française]
NITRATE D'AMMONIUM, EN EMULSION, EN SUSPENSION ou GEL, solide, servant à la fabrication des explosifs de mine	3375	Modifier la dénomination pour lire comme suit : « NITRATE D'AMMONIUM, EN EMULSION, SUSPENSION ou GEL, servant à la fabrication des explosifs de mine, solide ». [ne concerne que la version française]
PETN EN MÉLANGE DÉSENSIBILISÉ, SOLIDE, N.S.A, avec plus de 10 % mais au plus 20 % en masse de	3344	Ajouter à la fin de la dénomination : « PETN ». [ne concerne que la version française]
Pyroxyline en solution, voir	2060	Biffer la rubrique. [ne concerne que la version française]
Sulfate de baryum (SP17)		Dans la dénomination, remplacer « (SP17) » par : « (voir disposition spéciale 177) ». [ne concerne que la version française]  Dans la colonne « Note », insérer : « Exempté ». [ne concerne que la version française]
TOLITE EN MELANGE AVEC DU TRINITROBENZÈNE ou TOLITE EN MELANGE AVEC DE	0388	Ajouter à la fin de la dénomination : « L'HEXANITROSTILBÈNE ». [ne concerne que la version française]
TRIETHYLÈNETRETRAMINE	2259	Modifier la dénomination pour lire comme suit : « TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE ». [ne concerne que la version française]
TRINITRORÉSORCINATE DE PLOMB HUMIDIFIÉ avec au moins 20% (masse) d'eau ou d'un mélange d'alcool et	0130	Ajouter à la fin de la dénomination : « d'eau ». [ne concerne que la version française]

### Chapitre 3.3

**DS 43** Remplacer « 2.2.61.1.11 » par:  
« 2.2.61.1.11.2 ».  
[ne concerne que les versions allemandes et françaises]

**DS 274** Remplacer « 3.1.2.8.1 » par :  
« 3.1.2.8 ».  
[ne concerne que la version française]

**DS 309** Au dernier sous-paragraphe, remplacer « de la série 8. Partie 1, section 18 du Manuel d'épreuves et de critères » par:  
« de la série 8 du Manuel d'épreuves et de critères, première partie, section 18, ».  
[ne concerne que la version française]

**DS 311** Remplacer « partie 1 » par:  
« première partie ».  
[ne concerne que la version française]

### Chapitre 3.5

**3.5.4.2** Dans la note de bas de figure \*\*, remplacer « l'emballage » par :  
« le colis ».  
[ne concerne que la version française]

## PARTIE 4

### Chapitre 4.1

#### 4.1.4.1

**P 200 (10)** Dans la deuxième phrase de la disposition spéciale d'emballage p, remplacer « dispositif de compression » par :  
« dispositif de décompression ».  
[ne concerne que la version française]

**P 406 2)** Après « ou caisses », supprimer :  
« en ces mêmes matériaux ».  
[ne concerne que la version française]

**P 520** Dans la quatrième phrase, biffer :

« 4.1.7.1.3, ».

#### **4.1.4.2**

**IBC 520** Dans la colonne « Peroxyde organique » pour la cinquième rubrique sous le No. ONU 3109, biffer :

« et de cumyle ».

[ne concerne que la version française]

### **PARTIE 5**

#### **Chapitre 5.2**

**5.2.2.2.2** Sous « DANGER DE CLASSE 4.2 », remplacer « Matières spontanément inflammables » par :

« Matières sujettes à l'inflammation spontanée ».

[ne concerne que la version française]

### **PARTIE 6**

#### **Chapitre 6.2**

**6.2.1.1.5** À la fin de la première phrase, remplacer « 4.2.4.1 » par :

« 4.1.4.1 ».

[ne concerne que la version française]

**6.2.3.3.3 c)** À la fin du paragraphe, supprimer :

« . Le tuyau collecteur doit présenter au moins la même pression d'épreuve que les bouteilles. Le tuyau collecteur et le robinet général doivent être disposés de manière à être protégées contre toute avarie ».

[ne concerne que la version française]

**6.2.6.1.3** Remplacer « 6.2.4.2; » par :

« 6.2.6.2. ».

[ne concerne que la version française]

**6.2.6.3.2.2** Remplacer « 6.2.4.3.2.2.1, 6.2.4.3.2.2.2 et 6.2.4.3.2.2.3 » par :

« 6.2.6.3.2.2.1, 6.2.6.3.2.2.2 et 6.2.6.3.2.2.3 ».

[ne concerne que la version française]

**6.2.6.3.3** Au premier sous-paragraphe, remplacer « 6.2.4.3.1 et 6.2.4.3.2 » par :  
« 6.2.6.3.1 et 6.2.6.3.2 ».  
[ne concerne que la version française]

## **Chapitre 6.5**

**6.5.6.13.3.2** À la fin de la première phrase, remplacer « la base GRV » par :  
« la base du GRV ».  
[ne concerne que la version française]

## **Chapitre 6.7**

**6.7.3.2.13** Après « non réfrigérés », insérer :  
« inflammables ».  
[ne concerne que la version française]

**6.7.5.10.4** Dans la première phrase, remplacer « 4.2.5.3 » par:  
« 4.2.4.3 ».

---